

COMMUNIQUE**de l'Autorité de Régulation des Communications
Electroniques et des Postes (ARCEP)**

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) porte à la connaissance de l'ensemble des usagers de la téléphonie que depuis plusieurs années, elle n'a eu de cesse d'appeler l'attention des dirigeants successifs de la société USAN Gabon, opérant sous la marque AZUR Gabon, sur la situation préoccupante de cet opérateur de téléphonie mobile.

En effet, depuis l'obtention de sa licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM au Gabon, **le 07 décembre 2009** à des conditions très particulières, USAN Gabon connaît des difficultés récurrentes de tous ordres qui se traduisent notamment par :

- Des résultats financiers négatifs déclarés chaque année ;
- Une importante dette estimée à quarante-deux **(42) milliards** de francs CFA environ envers ses divers prestataires ainsi que l'Etat et ses démembrements ;
- Une inobservation des règles de l'OHADA en matière de recapitalisation ;
- Des difficultés à faire face à la concurrence, en raison de capacités techniques et financières insuffisantes ne permettant pas notamment la couverture optimale du territoire national et l'implémentation des technologies 3G, 4G et à venir ;
- Des pratiques frauduleuses visant le détournement du trafic international ainsi que la création de routes nouvelles destinées à écouler du trafic en violation flagrante des textes en vigueur en la matière ;
- Une dégradation de la qualité de service, particulièrement sur l'international ;
- Le non-paiement des salaires du personnel depuis maintenant au moins sept (7) mois, source de fortes tensions sociales ;
- La suspension récente des liaisons d'interconnexion, du fait d'impayés envers ses partenaires AIRTEL Gabon et GABON TELECOM, entraînant ainsi de fait, un accès restreint et limité de ses abonnés aux différents réseaux ;
- Le non renouvellement formel de la licence d'USAN Gabon prorogée temporairement jusqu'au 08 Avril 2015, en l'absence d'éléments probants toujours attendus.

Nonobstant la saisine de l'ARCEP transmise au gouvernement de la République à ce sujet conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil de Régulation de l'ARCEP réuni en sa séance du 07 décembre 2017, a par ailleurs décidé de prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes visant à mettre fin à cette situation qui génère un impact négatif sur les équilibres macroéconomiques du secteur des communications électroniques en République gabonaise.

D'ores et déjà, l'ARCEP présente ses excuses aux usagers de la téléphonie pour les éventuels désagréments inhérents à cette situation causée par l'opérateur USAN Gabon opérant sous la marque AZUR Gabon.

Fait à Libreville, le 13 DEC. 2017

Le Président du Conseil de Régulation P.T.

Jean Daniel EKOME BIYOGHE

